


<p><b>PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</b></p> <p><b>PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR</b></p>	 <p><b>RHIN·VIGNOBLE·GRAND BALLON</b></p>
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p><b>Le 18 Juin 2015</b></p>
<p>Arrondissement de Guebwiller</p>	<p><b>Sous la présidence de M. Marc JUNG</b></p>
<p>Membres élus : 12</p>	<p><b>Membres présents :</b> Marc JUNG, Sylvain WALTISPERGER, Henri MASSON, Jean-Pierre WIDMER, Michel HABIG, Gilbert VONAU, André SCHLEGEL, Francis KLEITZ, Alain GRAPPE, Frédéric GOETZ.</p>
<p>Membres présents : 10</p>	
<p>Membres absents : 2</p>	<p><b>Membres excusés et représentés:</b> Gilbert MOSER.</p> <p><b>Membres excusés et non représentés :</b> François BERINGER.</p>
<p>Excusés : 2</p>	<p><b>Absents non excusés :</b> /</p>
<p>Procurations : 1</p>	<p><b>Non membres invités et excusés :</b> Monsieur le Sous-Préfet, Jean-Marie KILZER.</p>
<p>Date de la convocation : 2 juin 2015</p>	<p><b>Assistaient en outre à la séance :</b> Marie-Anne FIEGENWALD, Pascal JUNG, Sarah MICHEL, Emilie KOST, Marion PREFOL, Caroline SIEGEL.</p>

<p style="text-align: center;"><b>COMITE DIRECTEUR du PAYS</b> <b>18 juin 2015</b></p>
--

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h15.

## **POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 MARS 2015**

---

*Le Comité directeur valide, à l'unanimité, le procès-verbal du Comité directeur du 11 mars dernier.*

## **POINT 2 - GESTION DU SYNDICAT MIXTE**

---

### **Point 2.1 - Contrats d'Assurance des Risques Statutaires**

---

Le Président expose :

- l'opportunité pour le Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction au Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84 53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Syndicat Mixte du Pays charge le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité ;
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique ;

Elles devront prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

*Le Comité directeur, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.*

## **Point 2.2 - Renouvellement du poste de la chargée de mission LEADER**

---

Le contrat de travail d'Elodie MERTZ, Chargée de mission LEADER, signé en date du 25 novembre 2014, d'une durée de 6 mois, a pris fin le 3 juin 2015.

Il est proposé de renouveler le contrat de travail d'Elodie MERTZ, en tant que Chargée de mission LEADER Rhin-Vignoble-Grand Ballon pour une durée de 6 mois soit du 4 juin 2015 au 3 décembre 2015.

La rémunération de la Chargée de mission LEADER se fera sur la base de l'indice brut 466, indice majoré 408 qui correspond au traitement du grade d'attaché territorial, échelon 4. L'intéressé se verra attribuer l'indemnité de difficulté administrative, 2,29 €/mois.

*Le Comité directeur, à l'unanimité :*

- *valide le renouvellement du contrat de travail d'Elodie MERTZ ainsi que sur la durée de 6 mois.*
- *valide la rémunération correspondante à ce poste à l'indice brut 466, indice majoré 408, échelon 4, et l'indemnité de difficulté administrative.*

## **Point 2.3 - Décision modificative de budget n° 1**

---

Le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits.

Cette décision modificative n° 1 a pour objet de vous proposer les ajustements et rectifications suivantes en section d'investissement :

- Une diminution de crédit de 5.000 € au chapitre 21 « immobilisations corporelles» article 2188 « autres immobilisations corporelles »,
- Une augmentation de crédit de 5.000 € au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » article 2051 « concessions et droits similaires».

La décision modificative n° 1 proposée est équilibrée selon détail joint en annexe.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération ci-jointe.

*Le Comité directeur, à l'unanimité, valide la décision modificative proposée.*

## POINT 3 - ÉCONOMIE-EMPLOI-FORMATION

---

### Point 3.1 - Salon de l'artisanat et des métiers 2015

---

Le Salon de l'Artisanat a été organisé :

- en 2002, 2005, 2008, 2012 par la Communauté de communes Essor du Rhin ;
- en 2009 par la Communauté de communes de la Région de Guebwiller ;
- en 2011, 2014 par la Communauté de communes du Centre-Haut-Rhin.

La Communauté de Communes Essor du Rhin organisera les 26 et 27 septembre, à Rumersheim, le **Salon de l'Artisanat et des Métiers**.

Pour information, notre conseillère Espace Info Energie, Émilie KOST, y tiendra un stand « Info Énergie » ainsi que notre animateur de la Plateforme Locale de Rénovation des maisons individuelles, Gabriel QUENTIN.

De la même façon qu'il l'a fait pour les précédentes éditions, le Pays pourra participer au financement de la manifestation à hauteur de 4000 euros sur ses fonds propres. Cette aide est conditionnée à l'association de la structure Pays au projet ainsi qu'à la participation d'artisans implantés sur le territoire Pays hors Communauté de Communes de l'Essor du Rhin.

**Le Comité directeur, à l'unanimité :**

- *valide son implication dans le projet ;*
- *valide une contribution du Pays, à la Communauté de communes Essor du Rhin pour l'organisation du Salon en 2015, sur ses fonds propres à hauteur de 4 000 €.*

### Point 3.2 - Stratégie économique du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon

---

Le 16 avril dernier, la Région Alsace a lancé un appel à projet aux Pays qui souhaiteraient élaborer une stratégie de développement économique à travers une collaboration renforcée avec les EPCI de son territoire.

Créer des conditions favorables à des formes d'« économie régénérative » peut intéresser les Pays et leurs élus, pour resserrer leurs liens avec les entreprises de leur territoire, repenser l'utilisation des ressources endogènes et coproduire des réponses collectives adaptées à des besoins avérés ou insoupçonnés, pour mettre en place des conditions renouvelées d'attractivité, ouvrir les stratégies des EPCI à des démarches d'accueil d'entreprises (veille active, animation, ciblage des objectifs...).

La stratégie a quatre finalités majeures :

- définir des marges d'initiatives propres aux territoires en considérant l'ensemble des moteurs (productifs, résidentiels, endogènes, exogènes) de l'économie territoriale au sens large ;
- accompagner les élus volontaires pour aller au-devant du monde économique, en animateurs et assembleurs, plutôt qu'en fournisseurs d'équipements et services ;
- préparer leur prise de décision pour engager des actions et mobiliser des partenaires ;
- renforcer les connexions entre économie et aménagement du territoire (SCOT).

**L'économie est entendue ici au sens large, y compris tourisme, commerce, épargne des habitants, économie sociale et solidaire etc.**

La démarche proposée repose sur un cadre d'animation précis, approuvé auprès de nombreuses collectivités françaises et conçue pour les territoires. Elle sera mise en œuvre

par Monsieur DUMELIE, Consultant auprès de Mairie Conseils et Caisse des Dépôts et Consignations en collaboration avec la Région, la CCI et les EPCI du Pays.

Les élus souhaitant s'investir dans une dynamique participative sont considérés comme acteurs du développement et doivent développer un marketing territorial. Pour chaque étape 2-3 élus de chaque commune sont sollicités, qui suivront la réflexion pour les 6 phases.

La méthode se déroule sur 6 mois en 6 phases :

1. Repérage communal (type de populations accueillies, activités créées ou disparues dernièrement, réponses apportées, cartographie,...)
2. Atelier d'écoute active de moins d'une quinzaine d'opérateurs (professionnels du développement économique) du territoire, de la Région etc, sur leur vision du territoire, les opportunités et les freins
3. Jeu d'accueil des entreprises (jeu de rôle de confrontation entre des caractéristiques et des profils d'entreprises à créer ou à implanter : repérage des bénéfiques possibles, lieux stratégiques, personnes-ressources)
4. Entretiens avec les entrepreneurs du territoire
5. Synthèse des caractéristiques du territoire et identification des marges d'initiatives (au regard des projets et transformations attendues)
6. Restitution et orientations pour une « feuille de route » opérationnelle, afin d'engager la suite.

Les effets et bénéfices attendus de la méthode sont les suivants :

- la mobilisation du capital humain et le resserrement des liens ;
- un type de cheminement qui amène les élus à s'inscrire ou à se réinscrire plus facilement dans le débat stratégique, dans une vision pour leur territoire (à l'échelle de leur EPCI, en articulation avec la plus grande échelle), au-delà de la boîte à outils économique classique ;
- la connaissance partagée, sensible, technique et institutionnelle pour un meilleur ancrage en réalisme économique (logique d'adaptation et d'anticipation, posture d'accueil pour aller au devant des opportunités) ;
- une meilleure connaissance du fonctionnement des entreprises (contraintes, besoins, projets) et une posture plus active et continue de dialogue ;
- l'ouverture à de nouveaux opérateurs, à des personnalités émergentes, sur le potentiel local, à des nouvelles pratiques (*ex. recrutement d'un « designer » de filière pour relancer une filière locale*) ;
- un positionnement institutionnel local plus proactif par rapport auquel la Région, le Pays s'y retrouveront davantage dans la réalisation des grands objectifs ;
- une orientation en mode-projet pour engager la suite (*connaissance actualisée du stock de foncier, organisation des ressources humaines et des partenariats, accompagnement de micro-filières locales, dialogue « continu » avec les entreprises du territoire etc.*).
- un changement de regard sur les caractéristiques du territoire, pour en faire des potentiels économiques innovants.

Le début de l'étude est prévu en septembre.

**Le coût de la démarche s'élève à 14 000 € TTC.**

Le plan de financement prévu est le suivant :

Co financeurs	Montant	Pourcentage
Région Alsace	7 000 €	50%
Pays RVGB	7 000 €	50%
TOTAL	14 000 €	100%

***Le Comité directeur à 8 votes pour et 2 votes contre :***

- *prend connaissance de ces éléments ;*
- *valide le lancement de cette étude ;*
- *autorise le Président à signer tous les documents relatifs afférents à l'étude et à tous les aspects financiers (marché, conventions, subventions,...).*

### **Point 3.3 - Mission de veille et d'accompagnement de projets stratégiques**

---

La mission de veille et d'accompagnement de projets stratégiques « économie-emploi-formation » touche à sa fin. Martine SCHLECHER, ESM Consult, réalise jusqu'au 30 juin cette mission.

Au cours de sa mission, Martine SCHELCHER a notamment :

- apporté des informations et fournis des listes d'entreprises ;
- contribué au sourcing des participants aux réunions de travail (LEADER, Conseil de Développement) ;
- participé aux réunions de la commission économie du Pays et aux deux réunions publiques LEADER ;
- organisé un groupe de travail avec les animateurs économiques des Communautés de communes du Pays ;
- joué le rôle de relais auprès des entreprises : Sojinal, FivesCeles, NSC, Meyer Sansboeuf ;
- fait de la veille sur les dispositifs publics et sur les projets en cours.

Suite à un entretien entre la Directrice du Pays et Martine SCHELCHER, plusieurs problèmes ont été soulevés :

- difficultés du suivi et de l'évaluation des missions pour la Directrice ;
- manque de retour sur les différentes missions ;
- pertinence du renouvellement de la mission aujourd'hui.

La question d'une nouvelle mission se pose.

***Le Comité Directeur, à l'unanimité, prend acte de ces informations et décide de ne pas reconduire la mission d'ESM Consult.***

## POINT 4 - TOURISME

---

### Point 4.1 - Élaboration de l'étude mobilité du Pays RVGB

---

Le marché à procédure adaptée du Pays RVGB s'est terminé le 2 avril dernier. A l'issue de cette consultation lancée le 16 mars 2015, 6 offres ont été réceptionnées.

1. INDDIGO
2. EGIS France
3. TRANSITEC
4. MTI Conseil
5. ITEM études et conseil
6. SETUI infrastructures

Suite à une première analyse, 3 candidats ont été auditionnés INDDIGO, MTI Conseil et TRANSITEC.

A l'issue de ces auditions, les offres ont été classées de la manière suivante :

N°	MANDATAIRE	CLASSEMENT
1	INDDIGO	4
2	EGIS France	5
3	TRANSITEC	2
4	MTI Conseil	1
5	ITEM études et conseil	3
6	SETUI infrastructures	6

Il a été décidé de retenir l'équipe de MTI Conseil. (Vous trouverez le détail des points en annexe).

Le coût prévisionnel de l'étude après négociation s'élève à 29 800 € HT soit 35 760 € TTC, il comprend notamment 2 enquêtes sur 2 gares et 2 aires de co-voiturage. Il est rappelé que la Région financera l'étude à hauteur de 15 000 €, le Conseil Départemental à hauteur de 4 500 €, reste à charge pour le Pays 16 260 €.

*Le Comité directeur, à l'unanimité, prend acte de ces informations et de ce classement.*

### Point 4.1 - Extension du périmètre de l'étude mobilité à l'échelle SCOT.

---

Dans le cadre de la mutualisation de certaines actions à l'échelle du SCOT et dans un souci de cohérence, il est proposé d'intégrer la CC PAROVIC au territoire d'étude.

Cette intégration n'impactera pas le coût de l'étude qui restera inchangé.

*Le Comité directeur, à l'unanimité, valide la participation de la CC PAROVIC à l'étude.*

## **POINT 5 - REPRESENTANTS DU PAYS AU SEIN DES COMMISSIONS**

---

Pour rappel, lors du Comité directeur du 14 mai 2014 (élections des instances du Pays), trois commissions ont été mises en place. Dès lors des élus référents ont été désignés.

- Commission Plan Climat (Mme MARANZANA, Mr. GOETZ, Mr. MATHIAS);
- Commission tourisme (Mr. GRAPPE, Mr. WALTISPERGER ; Mme SICK) ;
- Commission économie (Mr. KLEITZ, Mr. BERINGER, Mr. VONAU) ;

Depuis quelques mois, le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon s'est engagé dans plusieurs projets phares qui contribuent à renforcer son rôle et son identité :

- Le programme LEADER ;
- L'appel à candidature Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ;
- La mise en place d'une plateforme locale de la rénovation énergétique (SPEE) ;
- Les études sur les itinéraires cyclables et le schéma de mobilité ;

Afin de continuer sur cette lancée, les techniciens du Pays ont besoin d'être davantage accompagnés dans leurs démarches, notamment dans le portage politique des actions du Pays et dans la diffusion des informations auprès des élus des communautés de communes et des communes.

Par ailleurs, nous devons justifier auprès de nos partenaires financiers, la Région, l'Etat, le Département, l'ADEME, l'Europe, que les élus sont continuellement associés aux projets.

***Le Comité directeur, à l'unanimité, prend acte de ces informations.***

***Afin de continuer sur cette lancée et pour renforcer la collaboration avec les EPCI/ les communes, les membres du Comité Directeur du Pays souhaitent renforcer le portage politique des actions et la diffusion des informations auprès des élus et des citoyens.***

***Aussi, il est demandé aux communes et communautés de communes de désigner un élu référent et un technicien/agent référent qui suivent les actions engagées.***

***Pour se faire un tableau à compléter sera transmis à toutes les communautés de communes et communes membres du Pays.***

## **POINT 6 - INFORMATIONS, DIVERS ET ECHANGES**

---

La séance est levée à 19h45.